

SÉANCE ORDINAIRE DU 30 AOÛT 2016

PROCÈS-VERBAL, d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures tenue le 30 août 2016, à 19 h 30, 200, route de Fossambault.

Sont présents :

M. Sylvain Juneau, maire
M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

Formant le quorum sous la présidence du maire, M. Sylvain Juneau.

Sont également présents :

M. Robert Doré, directeur général
M^e Olivier Trudel, greffier adjoint
Mme Caroline Gauthier, technicienne juridique

PROCÈS-VERBAL



OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.



2016-363

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Point ajouté :

- Priorités d'action du conseil.

Adopté à la majorité, le président s'abstenant de voter



DEMANDE DE RECONSIDÉRATION



2016-364

CONSEIL – RÉMUNÉRATION DES CONSEILLERS POUR 2016 : REMBOURSEMENT DES SOMMES VERSÉES DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2016

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2016 du *Règlement n° 2016-483 relatif au traitement des élus municipaux et autorisant le versement d'une allocation de transition*;

CONSIDÉRANT QUE l'entrée en vigueur de ce Règlement abroge le *Règlement n° REGVSAD-2009-148* et élimine ainsi la notion de comités-responsabilités dans le calcul de la rémunération des élus;

CONSIDÉRANT QUE les élus désirent s'assurer qu'ils ne bénéficieront pas d'avantages non désirés par l'entrée en vigueur du nouveau Règlement et qu'ils désirent éviter que leur rémunération soit supérieure au seuil maximal prévu de 24 228 \$ pour l'année 2016.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
ET RÉSOLU :

DE mandater, suite à l'adoption du nouveau *Règlement n° 2016-483*, le directeur général afin qu'il fasse calculer par le Service de la trésorerie la nouvelle rémunération des élus et qu'il fasse déduire du total des montants dus depuis le 1^{er} janvier 2016 (salaire de base et de l'allocation non imposable), toutes les sommes versées depuis le début de l'année, soit les montants antérieurs reçus au titre de salaire de base, d'allocation non imposable et les montants pour les comités-responsabilités, la différence des montants étant versée à titre de rétroactivité.

Ont voté pour : Mmes France Hamel, Lise Lortie,
MM. Denis Côté, Guy Marcotte et Louis Potvin

Ont voté contre : MM. Sylvain Juneau et Raynald Brulotte

Adopté à la majorité



2016-365

CONSEIL – SÉCURITÉ INFORMATIQUE – AUDIT DE SÉCURITÉ À LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES

CONSIDÉRANT QU'il est arrivé que M. Louis Potvin, conseiller municipal à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, utilise occasionnellement l'adresse courriel fournie par son employeur pour communiquer avec des intervenants de la Ville (fonctionnaires et élus) concernant divers dossiers relevant de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE tant le contenu de ces courriels que les documents qui y sont parfois joints sont susceptibles de contenir des informations sensibles ou confidentielles;

CONSIDÉRANT QUE le Service des Technologies de l'information de la Ville n'est pas en mesure de garantir la confidentialité et la sécurité des courriels qui sont sauvegardés et archivés sur des infrastructures qui ne sont pas sous la responsabilité de la Ville.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
ET RÉSOLU :

QUE le conseil de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures mandate le directeur général afin que soit réalisé un audit des infrastructures, des procédures, des directives et des normes en matière de sécurité afin de valider et renforcer les mesures de sécurité en place.

Rejeté à l'unanimité



2016-366

GREFFE – MANDAT EN JURICOMPTABILITÉ À DELOITTE

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU :

DE confirmer le mandat donné par la résolution 2016-037 adoptée le 25 janvier 2016, selon des conditions substantiellement conformes à la lettre-mandat du 11 mai 2016 et le document intitulé « modalités contractuelles générales » joints au mémoire;

D'autoriser le maire et le directeur général à signer cette lettre-mandat.

Rejeté à l'unanimité



2016-367

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2016-483 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX ET AUTORISANT LE VERSEMENT D'UNE ALLOCATION DE TRANSITION

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
ET RÉSOLU :

D'adopter le *Règlement n° 2016-483 relatif au traitement des élus municipaux et autorisant le versement d'une allocation de transition.*

Une dispense de lecture du Règlement est demandée, une copie ayant été donnée aux membres du conseil au moins deux jours ouvrables avant la séance et les membres présents déclarent l'avoir lu.

Ont voté pour : Mmes France Hamel, Lise Lortie,
MM. Denis Côté, Guy Marcotte et Louis Potvin

Ont voté contre : MM. Sylvain Juneau et Raynald Brulotte

Adopté à la majorité

Le maire déclare que le Règlement est réputé non adopté puisque la rémunération du maire est modifiée.



DÉPÔT DE DOCUMENT



DÉPÔT DU RAPPORT DE M. JEAN DIONNE, DIRECTEUR RÉGIONAL DE LA CAPITALE-NATIONALE

Dépôt du « Rapport d'observation du fonctionnement du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures » par M. Jean Dionne, directeur régional de la Capitale-Nationale, ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, daté du 29 août 2016.



CERTIFICAT DU GREFFIER ADJOINT RELATIF À L'OUVERTURE DU REGISTRE CONCERNANT LE RÈGLEMENT N° 2016-492 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 72 700 \$ POUR POURVOIR AUX FRAIS DE REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT NUMÉRO 2000-1253, 2000-1266, 2000-1280, 2001-1306, 2001-1310, 2001-1316, 2001-1320, REGVSAD-2008-100, REVGSA-2008-101, REGVSAD-2008-127, REGVSAD-2010-188, REGVSAD-2010-189, REGVSAD-2010-200, REGVSAD-2010-201 ET REGVSAD-2010-204

Le greffier adjoint dépose le certificat des résultats de la procédure d'enregistrement pour le *Règlement n° 2016-492 décrétant un emprunt de 72 700 \$ pour pourvoir aux frais de refinancement des Règlements d'emprunt numéro 2000-1253, 2000-1266, 2000-1280, 2001-1306, 2001-1310, 2001-1316, 2001-1320, REGVSAD-2008-100, REVGSA-2008-101, REGVSAD-2008-127, REGVSAD-2010-188, REGVSAD-2010-189, REGVSAD-2010-200, REGVSAD-2010-201 et REGVSAD-2010-204*



MAIRIE – AVIS, RECOMMANDATIONS ET DIRECTIVES PAR LE SOUS-MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE

Dépôt et lecture, par M. le maire Sylvain Juneau, d'un avis de Monsieur Marc Croteau, sous-ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, transmis, le 19 août 2016, en vertu de l'article 12 de la *Loi sur le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire*, R.L.R.Q. c. M-22.1, relatif au versement d'une rémunération additionnelle contraire au *Règlement n° REGVSAD-2009-148 relatif au traitement des élus et autorisant une allocation de transition.*



QUESTIONS DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 JUILLET 2016



2016-368

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE 5 JUILLET 2016

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2016.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 6 JUILLET 2016 – RAPPORT DU MAIRE

Le maire fait rapport des décisions prises lors de la séance d'agglomération de Québec du 6 juillet 2016.



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 31 AOÛT 2016 – PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec du 31 août 2016.



2016-369

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 31 AOÛT 2016 – ORIENTATION DU CONSEIL

CONSIDÉRANT QUE le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 31 août 2016.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2

ET RÉSOLU :

QUE le conseil est favorable à l'adoption des résolutions suivantes :

- AP2016-396** Adjudication d'un contrat pour le lavage et la décontamination des véhicules du Service de police (VQ-48654)
- AP2016-424** Adjudication d'un contrat pour les services de fourniture et de gestion d'un programme d'uniformes, d'articles vestimentaires et d'équipements connexes pour les services de la sécurité publique de la Ville de Québec (VQ-48279)
- AP2016-479** Adjudication d'un contrat pour la fourniture de matériel d'aqueduc et d'égout (VQ-47494)
- AP2016-481** Adjudication d'un contrat pour l'entretien des systèmes de protection incendie (gicleurs) et des systèmes des boyaux incendie (VQ-47717)
- AP-2016-488** Renouvellement du contrat pour l'acquisition, l'installation, la maintenance et le soutien de composantes matérielles et informatiques dans les véhicules des services de Police et de Protection contre l'incendie, sur demande (VQ-45582)
- AP2016-516** Adjudication d'un contrat pour l'acquisition des systèmes d'alimentation sans coupure (VQ-48699)
- A5GT2016-033** Modification aux règles portant sur la circulation sur le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération concernant l'intersection de l'avenue Royale et de la rue Caouette – Arrondissement de Beauport
- A1GT2016-113** Modifications aux règles portant sur le stationnement sur le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération concernant le boulevard des Capucins – Arrondissement de La Cité-Limoilou
- DE2016-123** Modification de la résolution CA-2016-0192 relative à la location, de *Fonds de placement immobilier Cominar/Cominar Real Estate Investment Trust*, du local 140 de l'immeuble situé au 275, avenue Saint-Sacrement – Arrondissement de La Cité-Limoilou
- DE2016-144** Avenant à l'entente intervenue le 29 septembre 2015 entre la Ville de Québec et l'*Institut National d'Optique*, afin de modifier la date de fin de projet de *Construction de salles blanches – grade pharmaceutique* et la date limite de la réclamation finale
- FN2016-024** Abrogation de la résolution CA-2016-0264 relative au renflouement du surplus affecté de prévoyance à la suite des résultats financiers 2015
- FN2016-025** Approbation des règlements n^{os} 328, 329, 330, 331, 332, 333, 334 et 335 du *Réseau de transport de la Capitale*
- FN2016-026** Approbation du *Règlement n^o 336 décrétant un emprunt et autorisant des dépenses n'excédant pas 531 000 \$ concernant les plans de*

conception et les programmes fonctionnels et techniques pour les pôles d'échange secteur d'Estimauville et St-Roch du Réseau de transport de la Capitale

- FN2016-027** *Approbation du Règlement n° 327 décrétant un emprunt et autorisant des dépenses n'excédant pas 5 475 000 \$ concernant l'aménagement des Parc-O-Bus Montmorency, Le Gendre et de la Faune du Réseau de transport de la Capitale*
- PC2016-080** *Approbation du Règlement n° 264-2016 modifiant le règlement de zonage n° V-965-89 afin de modifier et de clarifier la définition du concept de coefficient d'occupation du sol et les modalités de son application de la Ville de L'Ancienne-Lorette, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec*
- PC2016-081** *Approbation du Règlement n° 266-2016 modifiant le Règlement de lotissement n° V-963-89 – Modifications à la largeur des lots en général et à la largeur des lots de la classe d'usage résidentiel unifamiliale isolée (h₁₋₁) de la Ville de L'Ancienne-Lorette, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec*
- PC2016-083** *Approbation du Règlement n° 2016-488 modifiant le Règlement de plan et d'aménagement d'ensemble n° 89-663 afin d'établir les dispositions applicables quant à l'aménagement de la rue publique située dans la zone PAE-6 de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec*
- RH2016-506** *Modification de la nomenclature des emplois fonctionnaires*
- A5GT2016-019** *Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement aux limites de vitesse sur une portion de l'avenue D'Estimauville, R.A.V.Q. 1057*
- BT2016-033** *Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement aux feux de circulation, R.A.V.Q. 1068*
- BT2016-033** *Modification aux règles portant sur la circulation sur le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération, relativement au retrait de l'arrêt obligatoire à l'approche Est de l'intersection de la rue du Marais et de la sortie 312S de l'autoroute Félix-Leclerc Est*
- PC2016-079** *Adoption du projet de Règlement de l'agglomération modifiant le Règlement numéro 207 concernant le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec relativement à l'agrandissement d'une aire de corridor structurant dans le secteur de l'avenue Banville et du boulevard de l'Ormière, R.A.V.Q. 1069*
- PC2016-079** *Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération modifiant le Règlement numéro 207 concernant le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec relativement à l'agrandissement d'une aire de corridor structurant dans le secteur de l'avenue Banville et du boulevard de l'Ormière, R.A.V.Q. 1069*
- BH2016-008** *Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération modifiant certains règlements relatifs à un programme de subvention relevant de la compétence d'agglomération aux fins de concordance avec la désignation des services municipaux, R.A.V.Q. 1070*
- PC2016-078** *Adoption du projet de Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la réalisation d'un projet de stationnement incitatif temporaire à l'intersection de la 1^{re} Avenue et de la 41^e Rue Est, R.A.V.Q. 1071*
- PC2016-078** *Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la réalisation d'un projet de stationnement incitatif temporaire à l'intersection de la 1^{re} Avenue et de la 41^e Rue Est, R.A.V.Q. 1071*
- OT2016-010** *Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la tarification applicable à l'adhésion ainsi qu'à la fourniture de services de l'Office du tourisme de Québec relativement*

SÉANCE ORDINAIRE DU 30 AOÛT 2016 (suite)

à l'adhésion pour la période du 1^{er} octobre 2016 au 30 septembre 2017, R.A.V.Q. 1075

- TI2016-049** Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur une dépense mixte pour l'acquisition et l'installation du matériel et de logiciels ainsi que sur les services professionnels et le personnel d'appoint requis pour les mises en service de solutions d'affaires en matière de technologie de l'information et de télécommunication et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1079
- TI2016-049** Appropriation de 800 000 \$ à même le fonds général de la Ville
- PC2016-068** Adoption du Règlement de l'agglomération sur le contrôle intérimaire relatif à la requalification d'une partie du territoire située en bordure d'un corridor structurant de transport en commun, R.A.V.Q. 955
- PC2016-070** Adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le contrôle intérimaire relatif à la densité d'administration et services, R.A.V.Q. 1055
- PC2016-064** Adoption du Règlement de l'agglomération modifiant le Règlement numéro 207 concernant le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec relativement au retrait d'une partie du lot numéro 1 275 814 du cadastre du Québec de la zone inondable de faible courant, R.A.V.Q. 1063
- PC2016-060** Adoption du Règlement de l'agglomération sur la réalisation d'un projet de stationnement incitatif sur le lot numéro 1 696 839 du cadastre du Québec, R.A.V.Q. 1067

DE donner au maire l'opportunité de voter à l'encontre d'une orientation si de nouveaux éléments surviennent après l'adoption de la présente résolution dans la mesure où ces derniers justifieraient de s'y opposer.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Il a été convenu, à l'unanimité, de prolonger la période de questions.



PROPOSITIONS



2016-370

MAIRIE – WEBDIFFUSION DES SÉANCES DU CONSEIL

CONSIDÉRANT l'importance de rendre l'information disponible pour un maximum de citoyens;

CONSIDÉRANT QUE tous ne peuvent se libérer pour assister aux séances publiques du conseil municipal de Saint-Augustin-de-Desmaures;

CONSIDÉRANT QUE des sommes ont été prévues pour la webdiffusion des séances du conseil dès 2016 au Programme triennal d'immobilisation 2016-2017-2018 tel qu'il apparaît au document annexé à la résolution RVSAD-2015-881 proposée par M. Denis Côté, appuyée par Mme France Hamel, et adoptée à l'unanimité des conseillers le 17 décembre 2015.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures prenne les dispositions nécessaires afin d'assurer la webdiffusion des séances publiques du conseil municipal tant en direct qu'en différé.

Ont voté pour : MM. Sylvain Juneau et Raynald Brulotte

Ont voté contre : Mmes France Hamel, Lise Lortie,
MM. Denis Côté, Guy Marcotte et Louis Potvin

Rejeté à la majorité



2016-371

MAIRIE – SÉCURITÉ INFORMATIQUE – AUDIT DE SÉCURITÉ À LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES

CONSIDÉRANT QUE la Ville a effectué plusieurs changements importants dans son infrastructure technologique;

CONSIDÉRANT QUE la Ville est à mettre en production de nouveaux outils de gestion informatique;

CONSIDÉRANT QU'un nouveau site web sera mis en production d'ici quelques semaines;

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer la sécurité de l'ensemble des actifs informationnels de la Ville.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU :

QUE le conseil de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures mandate le directeur général afin que soit réalisé un audit des infrastructures, des procédures, des directives et des normes en matière de sécurité afin de valider et renforcer les mesures de sécurité en place.

Adopté à l'unanimité



2016-372

CONSEIL – ABOLITION DU « MOT DU MAIRE » DANS LE MENSUEL D'INFORMATIONS MUNICIPAL (MIM)

CONSIDÉRANT QUE le Mensuel d'information municipale (MIM) se veut un outil de communication de l'information municipale qui s'adresse à tous les citoyens de Saint-Augustin;

CONSIDÉRANT que le MIM est distribué dans tous les foyers par l'entremise du *Journal de Saint-Augustin*;

CONSIDÉRANT QUE la vision des créateurs du *Journal de Saint-Augustin* est de fournir un contenu d'information locale positive;

CONSIDÉRANT QUE le maire de Saint-Augustin utilise la section « Mot du maire » pour des fins de propagande politique et de dénigrement de son conseil.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2

ET RÉSOLU :

DE retirer du MIM la rubrique « Mot du maire », ou tout autre texte ayant le même but, à compter de la prochaine parution. La présente résolution apparaîtra en lieu et place de l'habituel texte signé par le maire.

Ont voté pour : Mmes France Hamel, Lise Lortie,
MM. Denis Côté, Guy Marcotte et Louis Potvin

Ont voté contre : MM. Sylvain Juneau et Raynald Brulotte

Adopté à la majorité



2016-373

CONSEIL – PRIORITÉS D'ACTION DU CONSEIL

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures de continuer à progresser malgré le contexte politique difficile;

CONSIDÉRANT QUE malgré les propos tenus par le maire, l'image de la ville est importante pour les citoyens;

CONSIDÉRANT l'importance de redonner aux citoyens de Saint-Augustin-de-Desmaures la fierté d'autrefois et de contribuer à une image positive de la Ville;

CONSIDÉRANT la volonté des conseillers et conseillères majoritaires de gouverner la Ville de manière responsable en vue de rétablir un climat favorable à la quiétude et à la qualité de vie des citoyennes et citoyens de Saint-Augustin-de-Desmaures.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
ET RÉSOLU :

QUE les priorités d'action qu'ils ont proposées à la population en mars 2016 deviennent celles de tout le conseil municipal;

QUE le conseil prenne acte des priorités formulées dans le plan d'action déposé en ce jour, à savoir :

1. Budget 2017
2. Dette
3. Augmentation des revenus
 - a. Développement résidentiel et commercial
 - b. Développement industriel
4. Dossier de la quote-part d'agglomération
5. Réputation de la ville
6. Appui aux organismes
7. Infrastructures
8. Dossiers citoyens
9. Communications avec les citoyens

DE mandater le directeur général afin qu'il prenne les mesures nécessaires pour en assurer la mise en œuvre;

Les détails des actions à prioriser font partie du document déposé séance tenante.

Ont voté pour : Mmes France Hamel, Lise Lortie,
MM. Denis Côté, Guy Marcotte et Louis Potvin

Ont voté contre : MM. Sylvain Juneau et Raynald Brulotte

Adopté à la majorité



2016-374

**DIRECTION GÉNÉRALE – AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL –
SIGNATURE DE DOCUMENTS RELATIFS AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'autoriser le directeur général à assumer les fonctions du directeur du Service du développement économique en l'absence de ce dernier ou en cas de vacance à ce poste et à signer pour et au nom de la Ville tout document administratif requis par ces fonctions, incluant tout accusé de réception d'une promesse d'achat de terrain dans un parc industriel;

DE ratifier tout document que le directeur général a signé en l'absence du directeur du développement économique dans les dossiers relevant du Service du développement économique.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-375

**DIRECTION GÉNÉRALE – ADOPTION DU GUIDE DES CONDITIONS DE TRAVAIL
DES EMPLOYÉS-CADRES ET PROFESSIONNELS DE LA VILLE DE SAINT-
AUGUSTIN-DE-DESMAURES**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
ET RÉSOLU :

D'adopter le Guide des conditions de travail des employés-cadres et professionnels de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures joint au sommaire décisionnel, comme étant les conditions de travail des employés-cadres et professionnels de la Ville, sous réserve des conditions particulières pouvant apparaître au contrat de travail individuel consenti par la Ville.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter

**2016-376****DIRECTION GÉNÉRALE – COMMANDITE – GRAND CIRCUIT FAMILIAL POUR LES RÉSIDENTS DE MANOIR DU VERGER**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

ET RÉSOLU :

QUE la Ville alloue au Grand circuit familial pour les résidents du Manoir du Verger un montant de 200 \$ pour son événement qui se tiendra le 17 septembre 2016 et de bénéficier du plan de visibilité associée à cet appui financier.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter

**2016-377****TRÉSORERIE – MODIFICATION RÉGLEMENTAIRE**

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement n° REGVSAD-2011-256* ordonnant des travaux de 800 000 \$ et décrétant un emprunt de 800 000 \$ à cette fin a été adopté par le conseil lors de la séance du 2 mai 2011;

CONSIDÉRANT QU'un règlement d'emprunt peut être modifié par résolution lorsque la modification ne change pas l'objet du règlement d'emprunt et qu'elle n'augmente pas la charge des contribuables.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU :

QUE l'article 1 du *Règlement n° REGVSAG-2011-256* soit remplacé par le suivant :

Article 1 : Des travaux de pavage et de planage de certaines rues de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures sont décrétés et une dépense de 911 960 \$ est autorisée à ces fins.

QUE l'article 2 du *Règlement n° REGVSAG-2011-256* soit remplacé par le suivant :

Article 2 : Aux fins mentionnées à l'article 1, et pour pouvoir au paiement des frais contingents, le conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 911 960 \$, afin de pouvoir au paiement de cette dépense, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 800 000 \$ remboursable sur une période de 15 ans et à affecter une somme de 111 960 \$ provenant du surplus accumulé non affecté.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter

**2016-378****TRÉSORERIE – FINANCEMENT – RÉSOLUTION DE CONCORDANCE**

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, d'un montant total de 3 640 000 \$:

RÈGLEMENTS D'EMPRUNT	OBJET DU RÈGLEMENT	MONTANT
2000-1253	Acquisition du prolongement des rues du Brome et du Lin	246 200 \$
2000-1266	Acquisition des infrastructures/Cité des campus phase III	37 300 \$
2000-1280	Prolongement des rues d'Amsterdam et de Bordeaux	431 200 \$
2001-1306	Acquisition des infrastructures/Domaine du Lac	32 000 \$
2001-1310	Acquisition des prolongements de la rue Delisle	65 900 \$
2001-1320	Aqueduc/Section Ouest du chemin du Roy	10 900 \$
2001-1316	Amélioration et réfection de la Route 138 /rue du Collège	27 700 \$

SÉANCE ORDINAIRE DU 30 AOÛT 2016 (suite)

REGVSAD-2010-188	Règlement d'emprunt parapluie au montant de 650 000 \$ pour la réfection de plusieurs rues sur le territoire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures	350 500 \$
REGVSAD-2010-200	Règlement d'emprunt au montant de 1,3 M pour la réfection de l'intersection Route 138 /Jean-Juneau jusqu'à Tessier	294 800 \$
REGVSAD-2010-201	Règlement d'emprunt au montant de 1 452 500 \$ pour la place des Générations	202 500 \$
REGVSAD-2010-204	Règlement d'emprunt pour un montant de 7,5 M pour la réfection de tous les services publics et infrastructures de la rue Lionel-Groulx	1 230 800 \$
REGVSAD-2010-189	Règlement d'emprunt parapluie au montant de 650 000 \$ pour l'achat d'équipements pour le Service des travaux publics	171 200 \$
REGVSAD-2008-100	Règlement d'emprunt sur l'emprunt pour la réfection et la prolongation de la rue Détroit dans le parc industriel François-Leclerc	8 000 \$
REGVSAD-2008-127	Règlement d'emprunt abrogeant le Règlement REGVSAD-2008-078 visant le prolongement de l'aqueduc et de l'égout pluvial ainsi que la réfection sur le 3 ^e Rang de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures (1 100 000 \$)	122 400 \$
REGVSAD-2008-101	Règlement d'emprunt pour l'ouverture et le confection d'une rue à vocation régionale visant à desservir le poste Anne-Hébert d'Hydro-Québec	404 000 \$
REGVSAD-2011-256	Règlement d'emprunt parapluie au montant de 800 000 \$ pour le pavage et planage de certaines rues de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures	4 600 \$

CONSIDÉRANT QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
 APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
 ET RÉSOLU :

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 3 640 000 \$;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 21 septembre 2016;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS;

QUE CDS agisse à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer entre adhérents et les municipalités, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destinée aux entreprises »;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisé à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

Caisse populaire Desjardins de Saint-Augustin-de-Desmaures
 330, Route 138
 Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 1G8

QUE les intérêts soient payables semi annuellement, le 21 mars et le 21 septembre de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (R.L.R.Q., c. D-7);

QUE les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance, soient signées par le maire et la Trésorière;

QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-379

TRÉSORERIE – FINANCEMENT – RÉOLUTION DE COURTE ÉCHÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 3 640 000 \$, effectué en vertu des *Règlements numéro 2000-1253, 2000-1266, 2000-1280, 2001-1306, 2001-1310, 2001-1320, 2001-1316, REGVSAD-2010-188, REGVSAD-2010-200, REGVSAD-2010-201, REGVSAD-2010-204, REGVSAD-2010-189, REGVSAD-2008-100, REGVSAD-2008-127, REGVSAD-2008-101 et REGVSAD-2011-256*, la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

cinq (5) ans (à compter du 21 septembre 2016) en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les *Règlements d'emprunt numéros REGVSAD-2008-127, REGVSAD-2008-101 et REGVSAD-2011-256*, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-380

TRÉSORERIE – AUTORISATION DE PLACEMENTS BANCAIRES

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

ET RÉSOLU :

D'autoriser la trésorière, ou son remplaçant, à effectuer des placements à court terme, sans autorisation spécifique, et toutes transactions en lien avec ces derniers.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-381

TRÉSORERIE – SOLDE DES TAXES FONCIÈRES PRESCRIT – MISE À JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU :

D'autoriser la radiation des comptes de taxes foncières prescrites apparaissant à la liste préparée le 4 août 2016 à cet effet pour un montant de 4 387,98 \$ plus les intérêts applicables en date de la radiation par la trésorière;

QUE les crédits pour ces dépenses soient puisés à même le budget de fonctionnement.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-382

TRÉSORERIE – RADIATION DES COMPTES À RECEVOIR – FACTURES DIVERSES – MISE À JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU :

D'autoriser la radiation des factures diverses irrécouvrables apparaissant à la liste préparée le 4 août 2016 à cet effet pour un montant total de 3 147,91 \$ plus les intérêts applicables en date de la radiation par la trésorière;

QUE les crédits pour ces dépenses soient puisés à même le budget de fonctionnement.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-383

TRÉSORERIE – ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement des comptes à payer selon la liste fournie le 19 août 2016 pour un montant total de 884 373,27 \$;

D'entériner la liste des comptes payés en juin, juillet et août 2016, et la liste des prélèvements automatiques pour la période du 28 juin au 17 août 2016, pour un montant total de 2 598 313,04 \$;

Total : 3 482 686,31 \$

D'approuver la liste des chèques à ratifier et des comptes à payer déposée le 19 août 2016.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-384

TRÉSORERIE – VIREMENTS BUDGÉTAIRES ET RÉAMÉNAGEMENT DE CRÉDIT

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
ET RÉSOLU :

D'accepter les virements budgétaires proposés et déposés en annexe du mémoire.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-385

GREFFE – DEMANDE D'UN PROJET DE LOI PRIVÉ – CLAUSE DE TAXATION DU REGVSAD-2012-313

CONSIDÉRANT QUE la Ville veut présenter un projet de loi d'intérêt privé à l'Assemblée nationale afin de corriger les iniquités fiscales qui découlent du *Règlement d'emprunt n° REGVSAD-2012-313 au montant de 2,5 millions pour le prolongement du système d'aqueduc et d'égout sur la rue Saint-Félix (phase II)* adopté par la Ville le 5 mars 2012;

CONSIDÉRANT QU'en application de ce Règlement d'emprunt sept propriétaires demeurant sur la rue Saint-Félix doivent actuellement assumer à eux seuls la taxe de secteur pour les travaux d'installation d'un système d'égout effectués par la Ville alors que 433 autres propriétaires en bénéficient et ne contribuent aucunement au coût des travaux;

CONSIDÉRANT QUE pour l'année 2016 les sept propriétaires en cause devraient payer une taxe spéciale de 1 668,13 \$ alors que si le *Règlement d'emprunt n° REGVSAD-2012-2013* est modifié tel que le prévoit le projet de loi d'intérêt privé, la taxe payée par chacun des 440 propriétaires sera de 26,54 \$;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement d'emprunt porte sur une période de 20 ans;

CONSIDÉRANT QUE cette iniquité fiscale doit être corrigée.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
ET RÉSOLU :

DE présenter à l'Assemblée nationale un projet de loi d'intérêt privé ayant notamment pour objet d'inclure dans le bassin de taxation du *Règlement d'emprunt n° REGVSAD-2012-313 au montant de 2,5 millions pour le prolongement du système d'aqueduc et d'égout sur la rue Saint-Félix (phase II)* de la Ville, les immeubles qui ont été indûment omis, à savoir les immeubles sis au 4901, 4905 et 4915, rue Lionel-Groulx et de modifier la base de taxation afin de s'assurer que chaque unité résidentielle bénéficiaire des services dans ce bassin de taxation, paie sa juste part;

DE demander à M. Sam Hamad, député du comté de Louis-Hébert, d'agir comme

député-parrain du projet de loi d'intérêt privé;

DE mandater la firme Lavery, de Billy pour piloter le dossier et faire tout ce qui est nécessaire pour que le projet de loi soit adopté par l'Assemblée nationale.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-386

GREFFE – NOMINATION D'UN CONCILIEUR – ARBITRE ET GRILLE TARIFAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU :

DE nommer M. Jean-Sébastien Bussière, directeur adjoint au Service de la gestion du territoire, conciliateur-arbitre conformément à la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1);

D'établir la grille tarifaire suivante :

- Frais d'ouverture de dossier : 500,00 \$
- Inspection, analyse, rédaction d'un rapport et rédaction de l'ordonnance, le cas échéant : 1 500,00 \$
- Autres déboursés occasionnés (services professionnels et autres) : au coût réel, sur présentation des preuves justificatives.

QUE le greffier émette un certificat attestant de la présente nomination;

QU'il est mis fin au mandat de M. Jean-Claude Charbonneau d'agir à ce titre.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-387

GREFFE – SERVITUDE DE PASSAGE – PARTIE DES LOTS 4 498 050, 4 498 051, 5 799 557 ET 5 799 559 – DOSSIER LOGISCO

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

ET RÉSOLU :

D'autoriser l'établissement d'une servitude réelle et perpétuelle, mutuelle et réciproque de passage sur une partie des lots 4 498 050, 4 498 051, 5 799 557 et 5 799 559 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, selon le plan annexé à la description technique de Renaud Hébert, arpenteur-géomètre, en date du 24 février 2016, sous le numéro 930 de ses minutes, selon des conditions substantiellement conformes au projet de servitude joint au mémoire;

D'autoriser le maire et le greffier, ou leur remplaçant, à signer l'acte de servitude pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-388

GREFFE – VENTE DU LOT 3 055 613 – RENONCIATION À UN DROIT DE PRÉEMPTION POUR LES LOTS 3 055 209 ET 3 055 215 – PARC INDUSTRIEL FRANÇOIS-LECLERC

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

ET RÉSOLU :

DE vendre le lot 3 055 613 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec à Les Restaurants Normandin inc. d'une superficie globale de 198,1 m², au prix de 56,51 \$ le m² pour un montant total de 11 194,63 \$.

DE renoncer aux droits de résolution et aux droits de préemption prévus aux actes de vente publiés au registre foncier du Québec, circonscription foncière de Portneuf, le 24 novembre 1998 sous le numéro 493 415 et le 21 janvier 1993 sous le numéro 453 419;

Le tout selon des conditions substantiellement conformes au projet de contrat joint au mémoire;

D'autoriser le maire et le greffier, ou leur remplaçant, à signer l'acte de vente pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-389

GREFFE – VENTE DU LOT 5 738 344 – MOMENTO IMMOBILIER INC. – PARC INDUSTRIEL FRANÇOIS-LECLERC

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU :

DE vendre à Momento Immobilier inc. le terrain connu et désigné comme étant le lot 5 738 344 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, au prix de 460 289,50 \$ selon des conditions substantiellement conformes au projet de vente jointes au mémoire.

D'autoriser le maire et le greffier, ou leur remplaçant, à signer l'acte de vente pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-390

GREFFE – VENTE DU LOT 5 906 716 À GESTION SAVARD JUTRAS INC. – PARC INDUSTRIEL FRANÇOIS-LECLERC

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU :

D'accepter la cession, par Gestion R8 inc., à Gestion Savard Jutras inc., de sa promesse d'achat et de vente d'immeuble, du 26 avril 2016 et acceptée par la Ville par sa résolution 2016-242 du 17 mai 2016;

DE vendre à Gestion Savard Jutras inc. le lot 5 456 446 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, au prix de 487 000 \$ selon des conditions substantiellement conformes au projet de vente joint au mémoire;

D'autoriser le maire et le greffier, ou leur remplaçant à signer l'acte de vente pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-391

GREFFE – ACCEPTATION D'UNE OFFRE D'ACHAT – LOT 5 906 717 – JDHM NETTOYAGE INC. – PARC INDUSTRIEL FRANÇOIS-LECLERC

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2

APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

D'accepter l'offre d'achat de JDHM Nettoyage inc. d'une partie du lot 5 456 446 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, à être ultérieurement désignée comme étant le lot 5 906 717, datée du 14 juillet 2016, au prix de 500 000 \$, d'une superficie de 7115 m², dont copie est jointe au mémoire.

Le directeur général est autorisé à signer l'acceptation de la promesse d'achat pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-392

GREFFE – ADJUDICATION DE CONTRAT APPEL D'OFFRES AO-2016-013 – RECTIFICATION DU FONDS DE PROVENANCE

Monsieur le maire, Sylvain Juneau, déclare qu'il a, directement ou indirectement, un intérêt particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question, et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci. Il mentionne la nature générale de son intérêt dans le dossier.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a procédé à l'adjudication du contrat dans le cadre de l'appel d'offres AO-2016-013 pour la confection de plans et devis d'aqueduc et d'égout (chemin de la Butte et route Tessier) lors de la séance ordinaire du 5 juillet 2016 (résolution n° 2016-338);

CONSIDÉRANT QUE la résolution prévoit que les fonds nécessaires à l'adjudication de ce contrat doivent être affectés au budget de fonctionnement;

CONSIDÉRANT QUE les fonds devraient être affectés au *Règlement d'emprunt n° REGVSAD-2012-349*.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
ET RÉSOLU :

De rectifier la provenance des fonds de la résolution no 2016-338, adoptée lors de la séance ordinaire du 5 juillet 2016, afin que les crédits nécessaires à la réalisation du projet prévu à l'appel d'offres no AO-2016-013 soient puisés à même le *Règlement d'emprunt n°REGVSAD-2012-349*.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-393

GREFFE – MANDAT EN JURICOMPTABILITÉ À DELOITTE

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
ET RÉSOLU :

De confirmer le mandat donné par la résolution 2016-037 adoptée le 25 janvier 2016, selon les conditions substantiellement conformes à la lettre-mandat du 22 juin 2016 et le document intitulé « modalités contractuelles générales » joints au mémoire;

D'autoriser le maire et le directeur général à signer cette lettre-mandat.

Ont voté pour : Mmes France Hamel, Lise Lortie,
MM. Denis Côté, Guy Marcotte et Louis Potvin

Ont voté contre : MM. Sylvain Juneau et Raynald Brulotte

Adopté à la majorité



2016-394

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE – DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA SIGNATURE D'UN CONTRAT POUR L'OBTENTION DE LICENCES DE PRÊTS NUMÉRIQUES

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
ET RÉSOLU :

QUE la Ville autorise la coordonnatrice à la culture, ainsi que la conseillère culture et bibliothèque, à signer le contrat (n° ENT-2016-084) pour l'obtention des licences de prêts numériques.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-395

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE – DEMANDE RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL ENTRE LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS ET LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMARES POUR 2017

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
ET RÉSOLU :

Que la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures autorise la coordonnatrice à la culture et l'agente culturelle, à déposer un plan d'action au ministère de la Culture et des Communications et à négocier l'Entente de développement culturel 2017.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-396

GESTION DU TERRITOIRE – ÉVÈNEMENTS 2016 IMPLIQUANT L'UTILISATION DE LA VOIE PUBLIQUE – AJOUT À LA LISTE DES ÉVÈNEMENTS AUTORISÉS PAR LA RÉOLUTION 2016-190

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'autoriser les organisations ci-dessous à occuper temporairement le réseau local et artériel pour la tenue des divers événements suivants en 2016 :

- Grande Course CBI, samedi 10 septembre, Excellence physio & Réadaptation; 300 cyclistes en groupe de 50;
- Tour Paramédic Québec, vendredi 16 septembre, Paramedic Coop, 100 cyclistes (nouveau : 1^{re} édition);
- Défi SOS Santé, dimanche 18 septembre, Fondation des étoiles, 200 coureurs;

Cette autorisation devra être conditionnelle à :

- suivre la politique de soutien aux événements utilisant la voie publique qui leur a été acheminée;
- déposer l'autorisation du ministère des Transports du Québec à utiliser les routes 138 ou 367 lorsqu'il y a lieu;
- informer les citoyens résidentiels ou corporatifs concernés, lorsqu'exigé par le représentant de la Ville;
- respecter le plan de sécurité approuvé par la Ville et par le Service de Police, lorsqu'exigé;
- s'assurer que les participants respectent le code de la sécurité routière le cas échéant;
- déposer une preuve d'assurance responsabilité d'au moins 2 millions \$ lorsque c'est un événement géré par un OBNL ou cie;
- défrayer les coûts de service de police qui seraient exigés à la Ville par le SPVQ pour la tenue de ces événements, lorsque déterminé ainsi par le SPVQ, selon le tarif en cours;
- de fournir une équipe suffisante pour assurer la sécurité sur la voie publique;
- de remettre les lieux en bon état.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-397

GESTION DU TERRITOIRE – CPTAQ – LOT 4 582 837

CONSIDÉRANT QUE la présence d'une garderie privée en milieu familial n'a pas d'impact sur l'agriculture ou le milieu naturel, l'usage étant à l'intérieur du bâtiment résidentiel existant;

CONSIDÉRANT QUE l'homogénéité de la communauté dans un tel contexte n'est pas affectée;

CONSIDÉRANT la faible possibilité que le terrain visé soit utilisé à des fins agricoles en raison de la superficie du lot, la qualité de son sol et son emplacement dans un ilot déstructuré.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU :

D'appuyer la demande auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec ayant pour objet l'utilisation du lot 4 582 837 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, à une fin autre que l'agriculture pour une activité commerciale accessoire à l'habitation (garderie privée en milieu familial).

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-398

GESTION DU TERRITOIRE – PIIA – 75, RUE D'ANVERS

CONSIDÉRANT la demande d'installation de 4 panneaux solaires localisés au 75, rue d'Anvers, terrain connu et désigné comme étant le lot 2 814 754 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne crée pas de surcharge visuelle et n'affecte pas l'esthétisme de la propriété et n'a pas d'impact sur celui du secteur;

CONSIDÉRANT QUE les panneaux seront d'une hauteur de 3 m;

CONSIDÉRANT QUE ces panneaux n'affecteront pas la visibilité de la voie de circulation;

CONSIDÉRANT l'emplacement de ces panneaux et leur implantation à un minimum de 30 m des limites de propriété.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU :

D'accepter le projet visant l'installation de 4 panneaux solaires localisés au 75, rue D'Anvers, terrain connu et désigné comme étant le lot 2 814 754 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, en fonction des critères du plan d'implantation et d'intégration architecturale, *Règlement n° 915-93*, et ce, en conformité avec les plans déposés avec la demande (Saint-Augustin Électrique Inc. dossier 4005D0246 du 20 juin 2016).

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-399

GESTION DU TERRITOIRE – PIIA – 75, RUE DES GRANDS-LACS

CONSIDÉRANT la demande d'agrandissement d'un bâtiment principal industriel au 75, rue des Grands-Lacs, terrain connu et désigné comme étant le lot 3 055 195 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf;

CONSIDÉRANT la faible visibilité de l'agrandissement en raison de son implantation, de son gabarit et en tenant compte de la présence d'arbres matures situés en cour avant;

CONSIDÉRANT QUE le revêtement d'acier isolé de l'agrandissement projeté est identique à celui du bâtiment existant;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture (porte de garage) est non visible à partir de la rue, puisque située sur la façade arrière de l'agrandissement;

CONSIDÉRANT l'absence d'entreposage extérieur.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'accepter le projet d'agrandissement d'un bâtiment principal industriel au 75, rue des Grands-Lacs, terrain connu et désigné comme étant le lot 3 055 195 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, en fonction des critères du plan d'implantation et d'intégration architecturale, *Règlement n° 915-93*, et ce, en conformité avec les plans déposés avec la demande (Beudet Faille Normand, architecte, dossier 15-1092 du 20 juillet 2016).

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-400

GESTION DU TERRITOIRE – PIIA – 47, RUE DE ROTTERDAM

CONSIDÉRANT la demande de rénovation du bâtiment principal pour l'immeuble au

SÉANCE ORDINAIRE DU 30 AOÛT 2016 (suite)

47, rue de Rotterdam, terrain connu et désigné comme étant le lot 2 814 757 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf;

CONSIDÉRANT QUE la modification du type et de la couleur du revêtement du bâtiment permet d'accroître sa présence visuelle et son esthétisme;

CONSIDÉRANT QUE le design sobre et la répartition du jeu des couleurs (blanc, gris foncé, gris pâle et jaune) du revêtement s'intègrent bien à l'architecture du bâtiment.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'accepter le projet identifié comme l'option 2 (revêtement en maçonnerie) visant la rénovation du bâtiment au 47, rue de Rotterdam, terrain connu et désigné comme étant le lot 2 814 757 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, en fonction des critères du plan d'implantation et d'intégration architecturale, *Règlement n° 915-93*, et ce en conformité avec les plans déposés avec la demande (Nabi-tek no de contrat P -16-161-01 du 2 août 2016).

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



MATIÈRE NÉCESSITANT UNE CONSULTATION PUBLIQUE



2016-401

SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE – DDM – 2007, 8^E AVENUE

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure présentée pour l'immeuble sis au 2007, 8^e Avenue, terrain connu et désigné comme étant le lot 2 814 653 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf;

CONSIDÉRANT QUE la configuration actuelle du lot existant est le résultat de subdivisions effectuées avant l'application des normes actuelles;

CONSIDÉRANT le préjudice sérieux pour le propriétaire du lot 2 814 652 (2011, 8^e Avenue) associé à la faible superficie du lot (260,5 m²);

CONSIDÉRANT QUE l'acceptation de la demande permet d'agrandir le lot 2 814 652 (2011, 8^e Avenue) et ainsi de faciliter le déneigement de l'aire de stationnement de cette propriété;

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour effet de réduire l'aspect dérogatoire du lot 2 814 652;

CONSIDÉRANT QUE la profondeur du lot n'est pas affectée.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'accepter la demande visant à rendre réputé conforme la configuration projetée du lot 2 814 653 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, d'une largeur de 25,91 m et d'une superficie de 418 m², alors que la largeur minimale exigée est de 40 m et la superficie minimale requise est de 4000 m², tel qu'exigé au *Règlement de lotissement no 481-85*.

D'accepter la présente demande sous condition que la partie du lot 2 814 653 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, d'une superficie de 24,8 m², soit fusionnée à l'actuel lot 2 814 652 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-402

SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE – DDM – 208, ROUTE 138

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure pour l'immeuble sis au

208, Route 138, afin de permettre la construction d'une toiture supportée par des poteaux en annexe du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE les normes applicables pour l'aménagement de la construction projetée entraîneraient une perte de fonctionnalité à l'ouvrage prévue (présence d'un poteau à proximité de la porte de garage, espace insuffisant pour protéger les motos des intempéries, etc.);

CONSIDÉRANT l'implantation actuelle du bâtiment et la configuration du lot;

CONSIDÉRANT QUE l'ouvrage n'a pas d'effet de surcharge visuelle, étant peu visible de la Route 138 et situé à proximité de la cour d'entreposage de l'entreprise voisine;

NONOBTANT le risque d'effet d'entraînement qu'implique la demande.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'accepter la demande de dérogation mineure pour rendre réputée conforme la construction d'une toiture supportée par des poteaux annexés au bâtiment principal, dont une superficie n'excédant pas 32,3 m², est située à une distance de 1,60 m de la limite latérale du lot alors que le minimum requis est de 6,3 m, tel qu'exigé au *Règlement de zonage n° 480-85*.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



MOTIONS ET RÈGLEMENTS



2016-403

AVIS DE MOTION RELATIF AU RÈGLEMENT N° 2016-496 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° REGVSAD-2015-470 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVIS BUDGÉTAIRES

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Sylvain Juneau, maire, qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil, le *Règlement n° 2016-496 modifiant le Règlement n° REGVSAD-2015-470 décrétant les règles de contrôle et de suivis budgétaires*.

M. Sylvain Juneau, maire, présente le projet de règlement.



2016-404

AVIS DE MOTION RELATIF AU RÈGLEMENT N° 2016-497 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° REGVSAD-2014-400 CONCERNANT L'ADOPTION D'UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE POUR LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Sylvain Juneau, maire, qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil, le *Règlement n° 2016-497 modifiant le Règlement n° REGVSAD-2014-400 concernant l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie pour les membres du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures*.

M. Sylvain Juneau, maire, présente le projet de règlement.



2016-405

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 2016-497 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° REGVSAD-2014-400 CONCERNANT L'ADOPTION D'UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE POUR LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

ET RÉSOLU :

D'adopter le projet de *Règlement n° 2016-497 modifiant le Règlement n° REGVSAD-2014-400 concernant l'adoption d'un Code d'éthique et de déontologie pour les membres du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures.*

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-406

AVIS DE MOTION RELATIF AU RÈGLEMENT N° 2016-498 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° RGEVSAD-2012-343 CONCERNANT L'ADOPTION D'UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE POUR LES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Sylvain Juneau, maire, qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil, le *Règlement n° 2016-498 modifiant le Règlement n° RGEVSAD-2012-343 concernant l'adoption d'un Code d'éthique et de déontologie pour les employés municipaux de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures.*

M. Sylvain Juneau, maire, présente le projet de règlement.



2016-407

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 2016-498 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° RGEVSAD-2012-343 CONCERNANT L'ADOPTION D'UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE POUR LES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU :

D'adopter le premier projet de *Règlement n° 2016-498 modifiant le Règlement n° RGEVSAD-2012-343 concernant l'adoption d'un Code d'éthique et de déontologie pour les employés municipaux de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures.*

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-408

AVIS DE MOTION RELATIF AU RÈGLEMENT N° 2016-499 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 510-86 CIRCULATION ET STATIONNEMENT DANS LES RUES DE LA MUNICIPALITÉ

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Sylvain Juneau, maire, qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil, le *Règlement n° 2016-499 modifiant le Règlement n° 510-86 Circulation et stationnement dans les rues de la municipalité.*

M. Sylvain Juneau, maire, présente le projet de règlement.



2016-409

AVIS DE MOTION RELATIF AU RÈGLEMENT N° 2016-500 SUR LA PRÉVENTION DES INCENDIES

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Sylvain Juneau, maire, qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil, le *Règlement n° 2016-500 sur la prévention des incendies.*

M. Sylvain Juneau, maire, présente le projet de règlement.



2016-410

AVIS DE MOTION RELATIF AU RÈGLEMENT NO 2016-501 MODIFIANT LE RÈGLEMENT R.R.V.Q. CHAPITRE C 9, RÈGLEMENT SUR LE COÛT DES PERMIS ET DES LICENCES, LES TAXES SPÉCIALES, LA TARIFICATION DE BIENS ET DE SERVICES ET LES AUTRES FRAIS AINSI QUE LE RÈGLEMENT NO 1109-96 SUR LES ANIMAUX DOMESTIQUES

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Sylvain Juneau, maire, qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil, le *Règlement n° 2016-501 Règlement modifiant le Règlement R.R.V.Q. chapitre C-9, Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais ainsi que le Règlement no 1109-96 sur les animaux domestiques.*

M. Sylvain Juneau, maire, présente le projet de règlement.



2016-411

AVIS DE MOTION RELATIF AU RÈGLEMENT N° 2016-502 MODIFIANT LE RÈGLEMENT R.V.Q. 990 RÈGLEMENT SUR LE PLAN DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT AFIN D'EXTRAIRE LE SECTEUR DES LOTS 5 260 197, 5 260 198 ET 5 260 199 DU PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Sylvain Juneau, maire, qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil, le *Règlement n° 2016-502 modifiant le Règlement R.V.Q. 990 Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement afin d'extraire le secteur des lots 5 260 197, 5 260 198 et 5 260 199 du programme particulier d'urbanisme.*

M. Sylvain Juneau, maire, présente le projet de règlement.



2016-412

ADOPTION DU PROJET DU RÈGLEMENT N° 2016-502 MODIFIANT LE RÈGLEMENT R.V.Q. 990 RÈGLEMENT SUR LE PLAN DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT AFIN D'EXTRAIRE LE SECTEUR DES LOTS 5 260 197, 5 260 198 ET 5 260 199 DU PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

D'adopter le projet du *Règlement n° 2016-502 modifiant le Règlement R.V.Q. 990 Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement afin d'extraire le secteur des lots 5 260 197, 5 260 198 et 5 260 199 du programme particulier d'urbanisme.*

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-413

AVIS DE MOTION RELATIF AU RÈGLEMENT NO 2016-503 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 2016-472 SUR LA RÉGIE INTERNE ET LA PROCÉDURE D'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES

Avis de motion est, par les présentes, donné par Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2, qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil, le *Règlement no 2016-503 modifiant le Règlement no 2016-472 sur la Régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures*



2016-414

ADOPTION DU PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT N° 2016-494 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 480-85 AFIN DE MODIFIER LE PLAN DE ZONAGE

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'adopter le *premier projet du Règlement n° 2016-494 modifiant le Règlement de zonage no 480-85 afin de modifier le plan de zonage.*

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-415

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2016-493 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° REGVSAD-2015-440 RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS AINSI QU'À L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

SÉANCE ORDINAIRE DU 30 AOÛT 2016 (suite)

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
ET RÉSOLU :

D'adopter le *Règlement n° 2016-493 modifiant le Règlement n° REGVSAD-2015-440 relatif aux permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements d'urbanisme.*

Une dispense de lecture du Règlement est demandée, une copie ayant été donnée aux membres du conseil au moins deux jours ouvrables avant la séance et les membres présents déclarent l'avoir lu.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

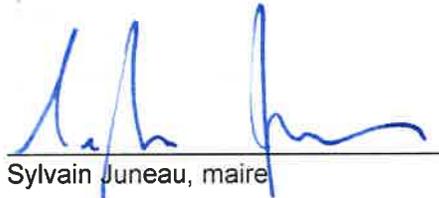


PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL



CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le conseil ayant disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour, le président déclare la séance close à 22 h 9.


Sylvain Juneau, maire


Olivier Trudel, greffier adjoint

